

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général.

Ladite communication est alors lue par l'honorable Président, comme suit:—

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
Ottawa

Le 20 novembre 1956.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale de l'Hôtel du Parlement à deux heures et demie de l'après-midi, le lundi 26 novembre, et que, lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir la session (spéciale) du vingt-deuxième Parlement du Canada, convoqué spécialement pour cette date.

Veillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

Secrétaire du Gouverneur général,
LIONEL MASSEY.

L'Honorable
L'Orateur du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir pour se réunir, au son de la cloche, à deux heures et quart de cet après-midi.

Le Sénat reprend sa séance.

2.15 p.m.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône,

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que—

“C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.”

La Chambre des Communes étant venue,

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous avez été convoqués maintenant, en raison de la grave situation internationale résultant des hostilités au Moyen-Orient et des événements de Hongrie.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à pourvoir expressément à ce que les crédits affectés à la défense nationale dans la loi des subsides numéro 6, 1956, servent aux fins de la participation du Canada à la Force internationale d'urgence des Nations Unies pour le Moyen-Orient, en conformité des obligations que nous avons assumées envers l'Organisation des Nations Unies aux termes de la Charte. Vous serez invités également à autoriser la prestation de secours aux victimes des événements tragiques survenus récemment en Hongrie.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence continuer à protéger notre nation et à guider le Parlement du Canada dans toutes ses délibérations.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Hugessen, pour l'honorable sénateur Macdonald, C.P., présente au Sénat un Bill, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne alors lecture.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, pour l'honorable sénateur Macdonald, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Euler, C.P., il est—

Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération demain.
